



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projets de règlement relativement aux immeubles Le Nordelec

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 12 juin 2023, les projets de règlement P-04-047-252 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) relativement aux immeubles Le Nordelec » et P-23-022 intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 - Le Nordelec ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Le projet de règlement P-23-022 remplace le règlement 06-069 adopté en 2007 relatif au développement du site Le Nordelec. Ce projet de règlement encadre le développement du site en autorisant de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), notamment en ce qui a trait aux paramètres de hauteur et de densité, aux usages et aux normes de stationnement. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-252 modifie les cartes de la densité de construction et des limites de hauteur pour le territoire visé.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les organisations seront invités à poser les questions qu'ils souhaitent sur ces projets de règlement et leurs conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et des organisations verbalement ou par écrit.

L'OCPM convie les personnes et les organisations à participer à deux séances d'information qui se tiendront au **1550, rue Metcalfe, au 14^e étage**. Ces séances seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca. Elles demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance d'information se tiendra le **lundi 18 septembre à 19 h** et servira à présenter les projets de règlements.

La deuxième séance d'information se tiendra le **lundi 25 septembre à 19 h** et permettra aux personnes intéressées de poser des questions sur les projets. Il sera aussi possible de poser des questions en direct par téléphone.

À compter du mardi 26 septembre, il sera possible de donner son opinion en ligne et d'envoyer un mémoire. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant les commissaires est le jeudi 26 octobre.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions, débutera le **lundi 30 octobre à 19 h**, en personne, dans les salles de l'OCPM ou par visioconférence.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : ocpm.qc.ca.

Renseignements : 514 872-8510

Fait à Montréal, le 26 août 2023

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat